



# Bureau Syndical

*du mardi 16 janvier 2018 à 18h00  
à Sarras – Salle René Cassin*

## Compte rendu de séance

1 - Présents .....	3
<i>Membres délibératifs.....</i>	3
<i>Autres membres.....</i>	3
2 - Travaux et accords .....	3
<i>Sarras Traverse RD86.....</i>	3
3 - Questions diverses .....	3
<i>Intercommunalité .....</i>	3
<i>Défense incendie .....</i>	3
<i>Décisions antérieures des instances.....</i>	4
<i>Autres questions.....</i>	4
4 - Signatures.....	4

*Edition du mercredi 17 janvier 2018*



## 1 - Présents

### Membres délibératifs

Mr Balaÿ Pascal, Président  
Mr Roche Eric  
Mr Heyraud Gérard  
Mr Blachon André  
Mr Faya Bernard  
Mr Fereyre Gérard  
Mr Audras Maurice, absent  
Mr Verney Christian  
Mme Four Béatrice, excusée  
Mr Black Frédéric, absent  
Mr Bertrand Régis, absent  
Mr Nouaille Olivier, excusé, pouvoir à Mr Faya  
Mr Passas Jean-Claude

### Autres membres

Mr Desportes, Trésorier  
Mme Ruiz, secrétaire syndicale  
Mme Coudert Sandra, technicienne branchements et cartographie  
Mr Eysséric, directeur

*La réunion est commune entre le Comité du Serena, le Bureau de Cance-Doux et le Bureau d'Annonay-Serrières.*

## 2 - Travaux et accords

### Sarras Traverse RD86

On rappelle la convention avec la Commune par laquelle cette dernière, réalise en deux tranches l'aménagement complet de l'intégralité de la Traverse de Sarras. Il est opportun de remplacer les canalisations. L'opération est constituée par un renouvellement coordonné. Le coût de la mesure est estimé globalement à 355 000 € HT. La Commune prend en charge les dépenses de chaussées et de circulation ainsi que les prestations intellectuelles.

L'opération est réalisée en groupement de commande avec la Commune. La dévolution est prévue par procédure adaptée sans négociation.

Une première tranche Nord pour un montant de 150 000 € HT (part syndicale) est achevée. La seconde tranche (tranche Sud) de 200 000 € HT (part syndicale) fait l'objet d'un Dossier de Consultation des Entreprises. L'opération comprend, en plus de l'aménagement de la RD et de ses abords, la reprise des branchements dans la Plaine entre la route et la voie ferrée.

Il est proposé d'adopter l'opération, d'adopter le DCE, d'autoriser le Maire et le Président à assurer la dévolution, à réaliser le marché et à l'exécuter.

La mesure est approuvée à l'unanimité.

## 3 - Questions diverses

### Intercommunalité

Voir compte rendu Serena du même jour.

### Défense incendie

Voir compte rendu Serena du même jour.

## **Décisions antérieures des instances**

Néant.

## **Autres questions**

Le Président invite les membres à formuler des observations ou à poser des questions sur un thème quelconque qui peut intéresser un délégué ou une commune relativement au service d'eau.

Néant.

Sont considérés annexés au compte rendu :

*DCE*

## **4 - Signatures**